

ACTION URGENTE

LES AUTORITÉS DOIVENT PERMETTRE LA TENUE DE LA MARCHÉ DES FIERTÉS

Une Marche des fiertés organisée par des étudiants doit avoir lieu le 11 mai sur le campus de l'Université technique du Moyen-Orient (ODTÜ), à Ankara, mais elle risque d'être bloquée par la préfecture d'Ankara et le recteur de l'université, en violation du droit à la liberté de réunion. Les autorités doivent permettre la tenue de cette marche et lever l'interdiction générale qui s'applique à tous les événements LGBTI à Ankara.

La Marche des fiertés, organisée chaque année par des étudiants, doit avoir lieu le 11 mai sur le campus de l'Université technique du Moyen-Orient (ODTÜ), à Ankara, mais elle risque d'être bloquée par la préfecture d'Ankara et l'administration de l'université. Selon l'organisation étudiante de défense des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) qui organise l'événement, **ODTÜ LGBTI Dayanışması**, début avril, l'administration de l'université a informé la préfecture d'Ankara de la tenue du Festival annuel du printemps, qui se déroule cette année du 9 au 11 mai, et de la Marche des fiertés, prévue le 11 mai. La préfecture a répondu que le festival et la marche ne pourraient pas avoir lieu en raison du risque de « provocation ».

Le Festival du printemps est organisé par des groupes étudiants à l'ODTÜ chaque année depuis 31 ans. Il célèbre les différentes cultures. Depuis sept ans, la Marche des fiertés est programmée le lendemain de la clôture du festival, avec le soutien de nombreuses organisations étudiantes. Cette année, les étudiants LGBTI de l'ODTÜ prévoient une semaine d'événements, notamment une « danse salsa homo » et une peinture collective d'arc-en-ciel, qui débute le 7 mai.

Ils ont déclaré à Amnesty International que le recteur de l'université leur avait assuré le 26 avril qu'il interviendrait auprès de la préfecture en faveur de la tenue du festival, mais ne négocierait pas en faveur de la Marche des fiertés. Le même jour, un article paru dans un journal progouvernemental parlait en ces termes de la marche et de ses organisateurs : « Des déviants [qui] prévoient d'afficher leur manque de moralité sous le slogan " Nous sommes partout, nous sommes le pays ", sans considération pour les sensibilités religieuses, peu avant le début du Ramadan. »

La préfecture d'Ankara a interdit tous les événements LGBTI à Ankara pour une durée indéterminée, depuis novembre 2017. Le droit turc et le droit international garantissent pourtant le droit de se réunir pacifiquement. Pour entrer dans le cadre de la loi, toute restriction imposée à ce droit doit être nécessaire et proportionnée, ce qui signifie qu'elle doit répondre à une nécessité sociale pressante, afin de protéger un objectif légitime. L'interdiction totale pour une durée indéterminée qui s'applique à tous les événements LGBTI à Ankara est par conséquent illégale, tout comme une éventuelle interdiction de la Marche des fiertés organisée par les étudiants de l'ODTÜ.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en turc, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez au gouverneur d'Ankara de faire en sorte que la Marche des fiertés des étudiants puisse se dérouler sans restrictions illégales et de lever immédiatement et sans condition l'interdiction générale qui s'applique à tous les rassemblements LGBTI à Ankara pour une durée indéterminée ;
- demandez au recteur de l'université technique du Moyen-Orient (ODTÜ) de veiller à ce que la Marche des fiertés prévue le 11 mai se déroule sans faire l'objet de restrictions illégales.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 JUIN 2018 À :

Gouverneur d'Ankara

Mr Ercan Topaca

T.C. Ankara Valiliği Ulus/ANKARA

Courriel : ankarabilgi@icisleri.gov.tr

Twitter : @TopacaErcan

Formule d'appel : Dear Governor, /

Monsieur le Gouverneur,

Recteur de l'ODTÜ

Prof. Dr. Mustafa Verşan Kök

Fax : +90 312 210 1105

Courriel : kok@metu.edu.tr/

rektor@metu.edu.tr

Formule d'appel : Dear Professor, /

Professeur,

Copies à :

Secrétaire général de l'Université technique du Moyen-Orient

M. Türker Özkan

Fax : +90 312 210 1105

Courriel : ozturker@metu.edu.tr

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays (adresses à insérer) :

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

LES AUTORITÉS DOIVENT PERMETTRE LA TENUE DE LA MARCHÉ DES FIERTÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis le 18 novembre 2017, la préfecture d'Ankara a décrété une interdiction générale portant sur tous les événements LGBTI pour une durée indéterminée, adoptée dans le cadre de l'état d'urgence instauré dans le pays depuis la tentative de coup d'État de juillet 2016. Les organisations et les défenseurs des droits des LGBTI à Ankara dénoncent les effets dévastateurs de cette mesure, qui contraint un mouvement jadis dynamique et croissant à une quasi-invisibilité. KAOS GL et Pink Life, organisations de défense des droits des LGBTI basées à Ankara, ont déposé des requêtes juridiques contre cette interdiction, qui sont en cours d'examen.

Fondée en 1996, l'organisation étudiante LGBTI de l'ODTÜ demande depuis sa création que l'administration de l'université la reconnaisse officiellement, ce qui ne lui a toujours pas été accordé. Le groupe remet activement en cause l'interdiction générale en vigueur à Ankara depuis novembre dernier et en appelle à la solidarité internationale pour que la Marche des fiertés puisse avoir lieu pour la 8^e année consécutive.

Noms :
Hommes et femmes

AU 83/18, EUR 44/8339/2018, 3 mai 2018